

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanne Robichaud		Date d'inspection Le 30 juin 2026	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Les Petits Anges		Numéro de permis 2022108	
Adresse 700 rue Principale Néguaac NB E9G 1N4		Numéro de téléphone (506) 779-6299	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 15	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en avant-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. L'éducatrice responsable a confirmé qu'aucun médicament n'avait été administré aux enfants pendant les heures de la halte scolaire. Elle a toutefois présenté l'espace de rangement des médicaments, lequel est sécurisé sous clé conformément aux exigences. Un registre des incidents mineurs est tenu à jour. Les parents sont informés de tout incident et signent le registre afin de confirmer que la communication a eu lieu. Les jouets et le matériel de jeu sont variés et disponibles en quantité suffisante pour répondre aux besoins de tous les enfants présents. Étant donné que la halte scolaire est située dans une école, une discussion a eu lieu avec l'éducatrice responsable afin de lui préciser que les structures de jeux extérieures relèvent maintenant de la responsabilité du district scolaire. Toutefois, elle demeure responsable d'assurer la sécurité des enfants en effectuant une vérification visuelle régulière de l'aire de jeu afin de s'assurer qu'aucun danger apparent ne soit présent. À mon arrivée, les enfants revenaient d'une période de jeu à l'extérieur. Par la suite, ils se sont assis pour le dîner. L'éducatrice interagissait calmement et de façon respectueuse avec les enfants tout en réchauffant les repas. Les dîners étaient fournis par les parents.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 30 juin 2026

Date

original signé par
Jessica Hébert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"